

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

OBJET : Divers locaux situés à Marseille : retrait de la liste des biens immobiliers à mettre en vente

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le retrait de la liste des biens à mettre en vente, les biens suivants :

- les locaux à usage de bureaux situés « ZAC Château Gombert » 13 rue Frédéric Joliot Curie à Marseille 13^{ème},
- les lots de copropriété à usage de bureaux situés 34 Bd Bouès à Marseille 3^{ème},
- une parcelle de 711 m² au 1 bd Eugène Cabassud à Marseille 10^{ème},
- les lots de la copropriété « le Flamant » 2 bd Gustave Ganay à Marseille 9^{ème}.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**